

*Ressources Humaines**N°tél. : 01 69 49 76 52**N/réf. : NDA/AT/EDE***DECISION N° 2009/94**

Objet : Convention de formation professionnelle conclue avec l'association Pikler Loczy de France, dans le cadre d'une formation sur le thème «Etre psychologue dans une structure d'accueil de jeunes enfants»

Le Député - Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante, visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2008, complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire en matière de droit de préemption,

CONSIDERANT le souhait de la Collectivité de faire participer la psychologue du service Petite Enfance de la Mairie de Yerres, à une action de formation intitulée « Etre psychologue dans une structure d'accueil de jeunes enfants », sur 5 jours, soit 30 heures,

CONSIDERANT que la participation financière s'élève à 850,00€ pour 5 jours de formation,

CONSIDERANT que la proposition de l'association Pikler Loczy de France, sise au 20 rue de Dantzig -75015 PARIS- correspond aux besoins de la commune,

DECIDE

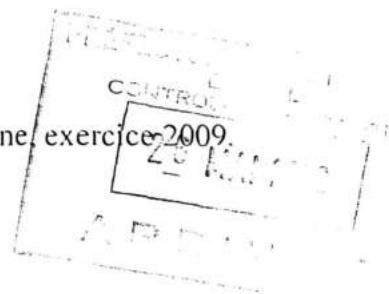
De signer une convention de formation professionnelle avec l'organisme précité, en vue d'une formation sur le thème «Etre psychologue dans une structure d'accueil de jeunes enfants», au profit de la psychologue du service Petite Enfance de la Mairie d'Yerres, moyennant une contribution financière de 850,00€,

DIT

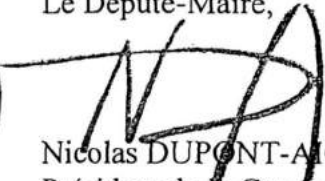
Que les frais de formation ne sont pas soumis à la TVA,

Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2009.

Fait à Yerres, le 15 mai 2009,



Le Député-Maire,


Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres